

# LES CLASSIQUES

# LA FIRME, LE MARCHÉ ET LA LOI

---

Ronald H. COASE

Prix Nobel de Sciences  
économiques, 1991

« It gave me great pleasure to know that part of the introductory chapter in my book, « “The Firm, the Market and the Law », was to be translated into french. The passages translated indicate very clearly the nature of my dissatisfaction with present-day economic theory. But, if we are to produce an economic theory which is better and which avoids the defects of the existing economic analysis, a great deal more work, both theoretical and empirical, needs to be done. It is a source of great satisfaction to me to learn that my french colleagues will be assisting in this process »

R H COASE, 15-6-92

### L'objectif du livre (1)

Trois articles constituent le cœur de ce livre « La nature de la firme » (1937), « La controverse du coût marginal » (1946), « Le problème du coût social » (1960) D'autres articles qui développent, illustrent ou expliquent les arguments de ces trois papiers complètent l'ensemble Comme il apparaîtra, ces essais expriment tous, pour l'essentiel, le même point de vue

Mon point de vue n'a pas en général emporté l'adhésion et mes arguments n'ont pas, pour la plupart, été compris Nul doute que des défauts de présentation en furent pour partie la cause J'espère que cet essai introductif, qui traite certains des principaux points soulevés par les commentateurs et reprend mon argumentation, contribuera à éclairer ma position Mais je ne crois pas qu'une présentation inadéquate soit la raison majeure de la difficulté éprouvée par les économistes à assimiler mon raisonnement Les arguments développés dans ces articles étant simples, si simples même qu'on pourrait presque les ranger dans la catégorie des vérités d'évidence, leur rejet ou leur inintelligibilité apparente donnerait plutôt à penser que la

plupart des économistes ont une vision différente des problèmes économiques et ne partagent pas ma conception de l'objet de notre discipline J'en suis en vérité convaincu

La vision actuellement dominante de notre discipline est résumée par la définition de Robbins « L'économie est la science qui étudie le comportement humain comme relation entre des fins et des moyens rares aux usages alternatifs » (2) Elle fait de l'économie une science du choix humain En pratique, la plupart des économistes, y compris Robbins, se limitent à un ensemble plus restreint de choix que celui suggéré par cette définition Toutefois, Becker a récemment soutenu qu'il n'y avait pas lieu de traiter la vision de Robbins de manière limitative L'approche économique, comme il l'appelle, peut et devrait être appliquée à l'ensemble des sciences sociales Becker l'a lui-même démontré dans son propre travail (3). En dépit du succès réel de cette entreprise, une question demeure pourquoi les outils du métier d'économiste devraient-ils faire preuve d'autant de versatilité ?

Mon intérêt personnel s'est porté vers le domaine de la théorie économique qui traite des firmes, des industries et des marchés, généralement dénommé « valeur et distribution » et qui, maintenant, est appelé théorie des prix ou micro-économie C'est une structure intellectuelle complexe de haut niveau et aux apports de qualité Les économistes étudient la manière dont le choix des consommateurs, en achetant des biens et des services, est déterminé par leurs revenus et les prix auxquels ces biens et services peuvent être achetés Ils analysent aussi la façon dont les producteurs décident des facteurs de production à utiliser, des produits et services à réaliser et des quantités à vendre, étant donné les prix des facteurs, la demande finale et la relation entre la production et les quantités de facteurs utilisées L'analyse repose à la fois sur l'hypothèse de maximisation par les consommateurs de leur utilité (une entité abstraite qui, je le suspecte, joue un rôle analogue à celui de l'éther dans la physique ancienne) et sur celle de maximisation du profit ou du revenu net (que l'on

(1) R H COASE, « The Firm, the Market and the Law », The University of Chicago Press, Chicago, 1988 Les pages qui suivent sont traduites du premier chapitre du livre de R H Coase Le livre regroupe les articles majeurs publiés par R H Coase

(2) ROBBINS, 1935, p 16

(3) Voir ses diverses études in BECKER 1976

saisit plus aisément) La théorie de l'échange harmonise les décisions des consommateurs et des producteurs

Le caractère élaboré de l'analyse ne doit pas masquer son aspect essentiel c'est une théorie des choix C'est ce qui donne à la théorie son aspect caméléon Becker relève que « ce qui distingue le plus l'économie comme discipline des autres sciences sociales n'est pas son objet mais son approche » (4) Si, comme je le pense, les théories développées en économie (ou en tout cas en micro-économie) représentent pour la plupart une façon d'analyser les déterminants des choix, il est facile de voir qu'elles peuvent être appliquées à d'autres choix humains, tels ceux effectués dans les domaines du droit et de la politique Les économistes n'ont en ce sens pas d'objet propre L'approche est ainsi (ou peut être) conçue séparément de son objet À vrai dire, puisque l'homme n'est pas le seul animal qui effectue des choix, une telle approche mériterait d'être étendue au rat, au chat et au poulpe qui, sans nul doute, s'affairaient, comme l'homme, à maximiser leur utilité Aussi n'est-il pas fortuit qu'on ait pu concevoir d'appliquer la théorie des prix au comportement animal (5)

Bien qu'elle puisse renouveler l'étude du droit, de la science politique et de la sociologie, l'attention accordée par les économistes à la logique des choix a eu, selon moi, de sérieux effets pervers sur l'économie elle-même Le divorce entre la théorie et son objet a conduit les économistes à ne pas constituer en objet d'étude les entités dont ils traitent, ce qui a eu pour effet d'ôter à celles-ci toute substance Le consommateur n'est pas un être humain mais un ensemble donné de préférences Pour un économiste, la firme, selon Slater, « est de fait définie comme une courbe de coût et une courbe de demande, et la théorie est simplement une logique d'optimisation du prix et de la combinaison de facteurs » (6) L'échange se déroule sans spécification de son cadre institutionnel Nos consommateurs sont sans humanité, nos firmes sans organisation, l'échange est même sans marché

L'agent rationnel maximisateur d'utilité de la théorie économique ne comporte aucune ressemblance avec « l'homme de la

rue », pas plus, il est vrai, qu'avec n'importe quel homme (ou n'importe quelle femme) de n'importe quelle rue Nous n'avons aucune raison de supposer que la plupart des êtres humains s'affairaient à maximiser quoi que ce soit, à moins que ce soit la tristesse et encore est-on souvent loin du compte Knight l'a très bien exposé « (l') argument des économistes selon lequel les hommes travaillent avec pour objectif de se tirer d'affaire est au bas mot une semi-inversion des faits Les choses pour lesquelles nous œuvrons secrètement aussi souvent du déplaisir que de la satisfaction, nous dépensons autant d'ingénuité à nous précipiter dans les ennuis qu'à nous en tirer et, dans tous les cas, en avons assez pour y demeurer Tout homme qui n'est pas prisonnier de soucis immédiats s'adonne à la création, se plonge dans le jeu, tombe amoureux, prépare la conquête de quelque ennemi, traque les lions ou le pôle Nord, que sais-je encore (7) »

Je crois que les préférences des hommes devinrent ce qu'elles sont, il y a des millions d'années, quand nos ancêtres (qu'on les considérât ou non comme des humains) vivaient en bandes de chasseurs dans des conditions telles que la survie dictait les préférences Un jour peut-être, le travail des sociobiologistes (et de leurs critiques) nous permettra d'élaborer une représentation de la nature humaine suffisamment précise pour en déduire l'ensemble des préférences dont part l'économiste Nous pourrions alors affiner notre analyse de la demande du consommateur ainsi que celle d'autres types de comportement dans la sphère économique En attendant, quelles que soient les raisons qui poussent les hommes à effectuer leurs choix comme ils le font, nous devons nous contenter de l'expérience selon laquelle ils diminuent presque toujours la quantité demandée d'un bien quelconque lorsque son prix (relatif) s'élève Ceci ne s'applique pas seulement au prix monétaire mais au prix dans son sens le plus large Que les hommes soient rationnels ou non, lorsqu'ils ont à franchir un passage dangereux pour atteindre un certain restaurant, nous pouvons être sûrs que les candidats à l'aventure diminueront à mesure que le danger grandi-

(4) Ibid., 5

(5) Voir, par exemple, KAGEL, BATTALIO, RACHLIN et GREEN, p. 114

(6) SLATER, 1988

(7) KNIGHT, 1936, p. 32

ra Il ne fait pas de doute non plus que l'existence d'une alternative moins dangereuse, un pont piétonnier par exemple, réduira le nombre de ceux qui emprunteront le passage dangereux. De même le nombre de personnes candidates au passage s'accroîtra si le gain obtenu en traversant devient plus attractif. La généralisation d'une telle expérience fonde la théorie des prix. L'hypothèse que les hommes sont des agents rationnels maximisant leur utilité me semble superflue. De plus, elle ne nous indique pas les raisons qui poussent les hommes à se comporter comme ils le font. La raison pour laquelle un homme prendra le risque d'être tué pour obtenir un sandwich nous échappe même si nous savons qu'il aura tendance à refréner son désir si le risque s'accroît fortement.

Aucun des essais de ce livre ne traite du caractère des préférences humaines et je ne crois d'ailleurs pas, comme je l'ai déjà dit, que les économistes puissent faire des progrès dans cette voie tant que les sociobiologistes et autres non-économistes n'auront pas défriché davantage le chemin. Mais l'acceptation par les économistes d'une telle vision lacunaire de la nature humaine s'accorde avec leur manière de traiter les institutions, point nodal de leur travail. Ces institutions sont la firme et le marché qui, conjointement, modèlent la structure institutionnelle du système économique. Dans la théorie économique dominante, la firme et le marché sont, la plupart du temps, donnés, n'étant pas eux-mêmes le sujet de l'investigation. On s'explique ainsi que le rôle crucial du droit comme facteur déterminant des activités réalisées dans le cadre des firmes et du marché ait pu être largement ignoré. Ce n'est pas en la rejetant que les essais de ce livre se distinguent de la théorie économique existante – en tant que logique des choix, ses applications sont, comme je l'ai souligné, étendues – mais en l'utilisant pour examiner le rôle joué par la firme, le marché et le droit dans le fonctionnement du système économique.

## La firme

Dans la théorie économique moderne, la firme est une organisation qui transforme des inputs en une production. Pour-

quoi les firmes existent, qu'est-ce qui détermine leur nombre, qu'est-ce qui explique leurs activités (les inputs qu'elles achètent et les produits qu'elles vendent) ne sont pas des questions qui préoccupent la majeure partie des économistes. Dans la théorie économique, la firme est, comme l'a dit récemment Hahn, une « figure fantôme » (8). Ce manque d'intérêt est tout à fait extraordinaire, compte tenu que la plupart des gens aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les autres pays occidentaux sont employés par les firmes, que les firmes réalisent la majeure partie de la production et que l'efficacité de l'ensemble du système économique dépend dans une proportion considérable de ce qui se passe dans ces molécules économiques.

Le propos de mon article sur « La nature de la firme » fut de fournir un fondement rationnel à la firme et d'indiquer les déterminants de l'éventail de ses activités. Bien que l'article ait été maintes fois cité, l'existence de remarques comme celle de Hahn démontre que les idées contenues dans cet article (publié il y a environ cinquante ans) ne se sont pas aisément glissées dans la panoplie des économistes. La raison en est simple. Pour expliquer les raisons de l'existence des firmes et des activités qu'elles entreprennent, j'ai jugé nécessaire d'introduire un concept que j'ai appelé dans cet article « coût d'utilisation du mécanisme des prix », « coût de réalisation d'une transaction au travers de l'échange sur le marché », ou simplement « coûts de marché ». Pour exprimer la même idée dans mon article « Le Problème du coût social », j'utilisai l'expression « coûts de transaction du marché ». La littérature économique l'a consacré sous le nom de « coûts de transaction ». J'ai décrit ce que j'avais en tête dans les termes suivants : « Pour effectuer une transaction sur le marché, il faut découvrir celui qui souhaite entrer dans l'échange, informer les personnes susceptibles de le faire et indiquer les modalités, conduire les négociations menant à la conclusion de l'affaire, établir le contrat, superviser la réalisation effective du contrat et ainsi de suite ». Dahlman concrétise le concept de coûts de transaction en les décrivant comme « les coûts de recherche et d'information, de marchandage et de décision, de

(8) HAHN, 1981, p. 131

contrôle et d'exécution » (9) Sans ce concept, largement absent de la théorie économique standard, je soutiens qu'il est impossible de comprendre le fonctionnement du système économique, d'analyser nombre de ses problèmes de manière utile ou de fonder les décisions politiques. L'existence de coûts de transaction pousse ceux qui souhaitent l'échange à s'engager dans des pratiques de réduction de ces coûts toutes les fois où les coûts de transaction économisés sont supérieurs aux pertes que ce comportement leur fait encourir par ailleurs. Les personnes avec lesquelles on échange, le genre de contrat passé, le type de produit ou de service fourni en sont affectés.

Mais la plus importante réaction à l'existence de coûts de transaction est sans doute l'émergence de la firme. Dans mon article sur « La nature de la firme », j'ai montré que, contrairement au schéma théorique d'une production se déroulant de manière complètement décentralisée au travers de relations inter-individuelles, l'existence de coûts afférents aux transactions implique l'émergence de firmes dès lors que les coûts de traitement de la transaction s'y avèrent inférieurs à ceux enregistrés sur le marché. La taille des entreprises croît jusqu'au point où les coûts d'organisation d'une transaction au sein de la firme deviennent égaux à ceux qu'elle implique sur le marché. Ainsi est déterminé ce que la firme achète, produit et vend. Le concept de coûts de transaction n'étant pas familier aux économistes, il n'est pas surprenant qu'une approche reposant sur ce concept éprouve quelque difficulté à se faire accepter. Nous pouvons mieux comprendre cette attitude si nous considérons non la firme mais le marché.

Bien que les économistes prétendent étudier le fonctionnement du marché dans la théorie économique moderne, celui-ci y tient un rôle encore plus fantomatique que la firme. Alfred Marshall y consacre un chapitre (« Des marchés ») dans ses « Principes d'Économie », mais s'en tient à des propos généraux sans chercher à les approfondir, certainement parce qu'il pensait réserver le sujet à ce qui allait devenir l'ouvrage « Industrie et Commerce ». Dans les manuels contemporains, l'analyse traite de la détermination des prix de mar-

ché mais la discussion sur le marché lui-même a complètement disparu. C'est moins étrange qu'il ne semble. Les marchés sont des institutions dont la fonction est de faciliter les échanges, c'est-à-dire de réduire le coût de réalisation de la transaction associé à l'échange. Dans une théorie économique qui ne reconnaît pas l'existence des coûts de transaction, les marchés n'ont aucune fonction à remplir, il semble alors parfaitement raisonnable de développer la théorie de l'échange sous la forme d'une analyse sophistiquée d'individus s'échangeant des noisettes contre des pommes à la lisière de la forêt ou je ne sais quoi d'aussi rocambolesque. Une telle analyse montre indéniablement pourquoi un gain naît de l'échange mais ne réussit pas à traiter des facteurs qui déterminent le volume de l'échange ou les biens qui sont échangés. Lorsque les économistes nous parlent des structures de marché, cela n'a rien à voir avec le marché comme institution, mais se réfère à des choses telles que le nombre des firmes et la différenciation des produits. De même l'influence des institutions sociales favorisant l'échange est complètement ignorée.

L'approvisionnement des marchés est une activité entrepreneuriale qui a une longue histoire. En Angleterre, dans la période médiévale, les foires et les marchés étaient organisés par des individus auxquels le roi avait accordé une franchise. Ils ne fournissaient pas seulement les installations physiques nécessaires mais étaient aussi responsables de la sécurité (question importante en ces temps perturbés où le gouvernement était relativement faible) et administraient une cour de justice traitant des conflits (« piepowder courts »). À l'époque moderne, les foires et les marchés ont continué à être organisés, avec les halls d'exposition et les installations de ce genre, la fonction relevant souvent des autorités municipales (de nouveau en Angleterre). Naturellement, leur importance a relativement diminué avec l'essor des magasins et autres lieux marchands gérés par les grossistes et les détaillants privés. La sécurité des transactions étant désormais assurée par le gouvernement et le système légal étant plus développé, les propriétaires des vieilles places marchandes n'eurent plus à assumer la responsabilité des fonctions de sûreté et des fonc-

(9) DAHLMAN, 1979, p 148

tions juridiques bien que certaines « piepowder courts » aient survécu tard au 19<sup>e</sup> siècle (10)

A mesure que les anciens types de marché ont diminué d'importance, de nouveaux ont surgi à l'époque contemporaine. Je veux parler des bourses de marchandises et de valeurs mobilières. Ces marchés sont en principe organisés par les négociants (les membres de la bourse) qui possèdent les installations physiques où se déroulent les transactions. Les activités des intervenants sur ces marchés sont étroitement réglementées (le moment où les transactions peuvent se faire, ce qui peut être échangé, les responsabilités des différentes parties, les modalités de règlement, etc.) Les marchés offrent également toute une série de procédures pour régler les litiges et sanctionner les contrevenants aux règles de l'échange. Il est révélateur que ces échanges, qui sont souvent présentés par les économistes comme des marchés parfaits où règne une concurrence parfaite, soient hautement réglementés (et ceci indépendamment de toute réglementation étatique qui peut exister par ailleurs). Je suggère, hypothèse je crois vérifiée, qu'un système articulé de règles et de réglementations est une condition nécessaire à l'existence de marchés approchant la concurrence parfaite.

Observant les réglementations des échanges, les économistes y ont souvent vu l'exercice d'un pouvoir de monopole cherchant à restreindre la concurrence. Ils ignorent ou, en tout cas, négligent une autre explication de ces réglementations, à savoir qu'elles existent pour réduire les coûts de transaction et, de là, permettent d'accroître le volume des échanges. Adam Smith le disait : « L'intérêt des marchands dans n'importe quelle branche du commerce ou de l'industrie, est toujours d'une certaine manière différent ou opposé à celui du public. L'intérêt des marchands est toujours d'élargir le marché et de réduire la concurrence. Élargir le marché va fréquemment dans le sens de l'intérêt du public, réduire la concurrence jamais » (11)

L'éloquence et la force avec lesquelles Adam Smith dénonce les réglementations destinées à restreindre la concurrence semblent nous avoir aveuglés sur le fait que les marchands ont aussi intérêt à ce que des réglementations élargissent le marché. Sans doute parce qu'Adam Smith y a accordé peu d'attention. Mais il existe, je crois, une autre raison pour laquelle le rôle des réglementations étendant le marché a été négligé. La théorie standard des prix peut facilement traiter le phénomène des monopoles et des barrières à l'entrée, alors qu'il lui est évidemment difficile d'analyser les effets d'une réduction des coûts de transaction puisqu'elle ignore la catégorie

Il est clair que le fonctionnement des marchés comme ceux que nous connaissons aujourd'hui exige davantage que les installations physiques où se déroulent les achats et les ventes. Ils requièrent également l'institution de règles légales fixant les droits et les devoirs des participants aux transactions. Ces règles peuvent être édictées par ceux qui organisent les marchés comme c'est le cas dans la plupart des échanges de marchandises. La garantie des accords négociés entre les participants à l'échange et le pouvoir d'imposer des règles constituent les principaux problèmes traités par l'activité réglementaire. Dans le cas des bourses de marchandises, l'accord est facilité par le fait que les intervenants se rencontrent dans les mêmes locaux et traitent d'une série limitée de produits. L'intérêt qu'ont les négociants à traiter dans le cours même de l'échange et la sévère sanction que constitue le retrait du permis de commercer en cas d'inobservation des règles facilitent l'application de celles-ci. Quand les installations physiques sont réparties entre et possédées par un grand nombre de personnes aux intérêts différents, comme c'est le cas dans le commerce de gros et de détail, l'établissement et la gestion d'un système de droit privé peut se révéler difficile. Les intervenants sur le marché doivent dépendre alors du droit public (12)

( ) (13)

(10) Pour un exposé historique sur les foires et les marchés et les « piepowder courts », voir PEASE et CHITTY, 1958 1-9, et le dictionnaire FALGRAVE. Articles « Fairs and Markets » et « Piepowder Court »

(11) SMITH, 1976, vol 1, 267

(12) TELSER et HIGINBOTHAM, 1977, 969

(13) Suivent ici trois paragraphes non traduits. Le problème du coût social, La tarification au coût marginal, La tradition pigovienne et l'analyse économique moderne (N D T)



## Pour aller plus loin

J'ai suggéré que les économistes devaient adopter une nouvelle approche pour traiter des problèmes de politique économique. Mais le changement d'approche n'est pas suffisant. Il est impossible de choisir un arrangement institutionnel plutôt qu'un autre sans une certaine connaissance de ce que l'on peut réaliser avec l'un et avec l'autre. Aussi devons-nous avoir un système théorique capable d'analyser les effets d'arrangements institutionnels alternatifs. Cela n'implique pas d'abandonner la théorie économique standard, mais d'introduire la notion de coûts de transaction dans l'analyse de telle sorte que ce qui se passe dans le système économique puisse être interprété comme la tentative de réduire les coûts de transaction ou de rendre possible ce qu'ils empêchent. Ne pas introduire cette notion revient à appauvrir la théorie. Nul doute que d'autres éléments devraient être ajoutés. Mais il n'est pas facile d'améliorer l'analyse sans avoir une meilleure connaissance que la nôtre de la manière dont les activités économiques se réalisent effectivement. L'exemple du phare dans la littérature économique montre à quel point les économistes peuvent se tromper s'ils méconnaissent les faits. Dans mon article « Organisation industrielle

une proposition pour la recherche », republié dans ce livre, j'indiquais combien nous connaissions peu de choses et combien il nous restait à découvrir sur les activités des firmes et leurs arrangements contractuels. De même, dans l'article « Le problème du coût social », donnai-je des exemples du type de recherches nécessaires. « Le travail du courtier mettant les parties en contact, l'efficacité d'engagements contractuels restrictifs, les problèmes de la promotion immobilière à grande échelle, la mise en œuvre du zonage administratif et d'autres activités de régulation ». De l'excellent travail a été fait depuis la publication de ces papiers mais tant reste à faire ! Les tâches les plus écrasantes qui demeurent devant nous concernent le nouveau domaine « du droit et de l'économie ». Les relations entre le système économique et le système juridique sont très complexes. Nous ignorons encore de nombreux effets des changements juridiques sur le fonctionnement du système économique (qui est la véritable affaire de la politique économique). Les essais contenus dans ce livre ne font guère plus qu'indiquer la direction à prendre. Un long, ardu mais fructueux voyage nous attend.

*Traduit de l'anglais par Alain RALLET*

---

## RÉFÉRENCES

---

R H COASE *The Firm, the Market and the Law* The University of Chicago Press, Chicago, 1988

Garry BECKER *The Economic Approach to Human Behavior*, University of Chicago Press, Chicago, 1976

Carl J DAHLMAN « The Problem of Externality », *The Journal of Law and Economics* 22, n° 1, avril 1979

Frank HAHN « General Equilibrium Theory » in *The Crisis in Economic Theory*, éd Daniel Bell et Irving Kristol, New York, Basic Books, 1981

John H KAGEL, Raymond C BATTALIO, Howard RACHLIN et Leonard GREEN « Demand Curves for Animal Consumers » *Quarterly Journal of Economics* 96, n° 1, février 1981

Martin H KNIGHT, *The Ethics of Competition*, 2<sup>nd</sup> Ed, New York, Harper and Bross, 1936

PALGRAVE'S *Dictionnary of Political Economy* London Mac Millan and Co, 1984-1901

Joseph G PEASE et Herbert CHITTY *Pease and Chitty's Law of Markets and Fair*, 2<sup>nd</sup> éd Harold Parrish, Londres C Knight, 1958

Lionel ROBBINS *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, 2<sup>nd</sup>, éd Londres, Mac Millan and Co, 1935

Martin SLATER (foreward to Edith T PENROSE) *The Theory of the Growth of the Firm*, 2<sup>nd</sup> éd, White Plains, New York, M E Sharpe, 1980

Adam SMITH *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nation*, in « The Glasgow Edition of The Works and Correspondance of Adam Smith », éd R H Campbell et A S Skinner, texte édité par W B TODD (Oxford, 1976)

Lester G TELSER et Harlow HIGINBOTHAM, « Organized Futures Markets Costs and Benefits », *Journal of Political Economy*, 85 n° 5 (1977)